

Paragraphe 16^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Frais de déplacement

Exercice financier : 2022-2023
Trimestre : Juillet à Septembre

| Personne concernée | Total des frais de déplacement |
|--|--------------------------------|
| <u>Personnel du ministère des Finances</u> | 31 357 \$ |
| <u>Personnel de cabinet du ministre Girard</u> | 15 876 \$ |

Informations complémentaires

- La catégorie « Personnel du ministère des Finances » comprend les frais des gardes du corps.
- Le personnel du cabinet n'inclut pas le ministre.